

Réponse au questionnaire adressé à Mme Virginie Schwarz, en vue de son audition le 11 octobre par la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale

1. Lors de votre audition par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire en 2019, vous affirmiez que Météo-France pourrait *« renforcer son positionnement dans l'espace public sur des sujets d'intérêt collectif tels que l'impact du changement climatique »*. Quels progrès avez-vous accompli dans ce domaine ? Comment envisagez-vous votre rôle futur quant à la sensibilisation du grand public aux conséquences du dérèglement climatique ? Pensez-vous qu'il faille apporter des modifications au contrat d'objectifs et de performance de Météo-France pour la période 2022-2026 en raison de l'accélération du changement climatique ?

Le contrat d'objectifs et de performance de Météo-France pour la période 2022-2026 fixe un cadre pour le développement de l'ensemble des activités de Météo-France dans le domaine du changement climatique : recherche, contribution aux travaux du GIEC, production de simulations climatiques globales et régionales, sensibilisation, information et fourniture de données et services climatiques, en particulier en appui aux démarches d'adaptation au changement climatique.

En matière de développement de données et services pour l'adaptation, deux nouveaux services climatiques, gratuits et en ligne, destinés pour l'un aux communes, pour l'autre aux entreprises ont été lancés fin 2022. Climadiag commune permet d'obtenir en quelques clics une synthèse des évolutions climatiques auxquelles chaque commune devra s'adapter à l'horizon 2050 pour disposer d'une base scientifique pour fonder des stratégies d'adaptation. Climadiag entreprise permet de réaliser un auto-diagnostic croisant la météo-sensibilité des différentes fonctions de l'entreprise avec les tendances d'évolutions issues des projections climatiques. Ce service contribue donc à sensibiliser les entreprises aux enjeux du changement climatique pour leur activité.

Météo France a également publié en 2021 un nouveau jeu de simulations climatiques de référence pour la métropole à la disposition de tous sur le portail internet DRIAS et produit en mai 2023 un nouveau volet, dénommé DRIAS-Eau avec des simulations concernant l'évolution attendue de l'état d'humidité des sols, des débits des principaux cours d'eau ou du ruissellement en France métropolitaine jusqu'en 2100.

Météo-France contribue aussi pleinement aux travaux en cours sur la définition de la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique et sur la formation des élus locaux aux enjeux du réchauffement climatique, portés par le Ministre de la Transition Ecologique et la Cohésion des Territoires.

Les effectifs supplémentaires prévus par le projet de loi de finances 2024, s'ils sont confirmés, pourront permettre à Météo-France de construire une compétence et une organisation pérenne permettant de produire, pour tous nos outre-mers, des scénarios

climatiques locaux et des services climatiques similaires à ceux que Météo-France propose en métropole.

En matière de sensibilisation aux conséquences du dérèglement climatique, nous avons mis en place en 2021 un réseau regroupant des intervenants internes sur le climat (au nombre de 45 à ce jour) pour répondre aux besoins des services de l'Etat, des entreprises et de la sphère éducative (160 interventions devant 6000 personnes en 2022).

Le contenu climat de notre site internet a également été nettement renforcé ce qui a permis une augmentation de 43% de la consultation de nos rubriques climat entre 2021 et 2022.

Plusieurs partenariats ont également été engagés pour contribuer à la sensibilisation, la communication et l'éducation sur les enjeux du changement climatique (partenariats avec GEO, France TV, France Bleu, l'Académie du climat, l'ONISEP, « Office for Climate Education », la plateforme Education au Développement Durable du Ministère de l'Ecologie et de la Cohésion des Territoires en lien avec le Ministère de l'éducation nationale, etc). Ces partenariats ont vocation à se poursuivre et se renforcer au service d'une meilleure appropriation des enjeux climatiques par tous.

2. **Comment jugez-vous les évolutions budgétaires auxquelles a été soumis Météo-France au cours des dernières années, sachant que sa subvention pour charges de service public (SCSP) a reculé de 18 % entre 2013 et 2022 ? Êtes-vous optimiste quant au fait que l'État puisse renforcer les moyens de Météo-France pour les années à venir ?**

La subvention pour charges de service public de Météo-France a augmenté au cours des deux dernières années et notamment de +600K€ en 2023. Il est par ailleurs prévu +15M€ pour 2024 par rapport à 2023.

En particulier, après avoir connu une baisse continue de ses effectifs depuis 10 ans, le plafond d'emploi de l'établissement a augmenté de 23 etp en 2023 et une augmentation de 25etp est prévue dans le projet de loi de finances 2024.

Ces moyens supplémentaires sont en particulier liés au changement climatique et à ses conséquences, par exemple le besoin d'apporter des informations supplémentaires au grand public et un appui opérationnel renforcé aux services de lutte contre l'incendie dans un contexte d'augmentation du risque de feux de forêts. Dans les années à venir, l'augmentation du risque de certains événements extrêmes à cause du changement climatique pourra nécessiter d'autres augmentations des effectifs.

Par ailleurs, la nécessité de renouveler les moyens de calcul de l'établissement nécessitera un budget important (estimé à 350M€) dont le principe a déjà été validé par le Secrétariat Général pour l'Investissement et la direction du budget.

3. **La redevance versée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) au titre des services météorologiques rendus à la navigation aérienne représente près du quart des**

ressources de Météo-France. Stable en euros courants depuis 2012, elle s'élève à 85,55 millions d'euros. Cette stabilité en euros courants signifie que cette ressource se dévalue chaque année du niveau de l'inflation. Considérez-vous que le transport aérien pourrait davantage contribuer au financement de Météo-France ?

Le montant de la part des redevances aéronautiques versée à Météo-France est globalement stable en euros constants depuis 2012. En 2023, ce montant est de 85,55 M€.

Depuis 2012, l'établissement a mis en œuvre des changements dans la façon dont il rend les services à l'aéronautique comme l'automatisation d'une partie des observations pour l'aéronautique, ce qui nécessite moins de ressources humaines. Grâce à ces gains réguliers de productivité, nous estimons que la redevance continue aujourd'hui de bien couvrir les coûts des services rendus relevant de l'assiette des redevances aéronautiques en métropole, les coûts des services en outre-mer étant pris en charge par notre subvention pour charge de service public et les coûts des services d'approche pour les aéroports non soumis à la Redevance pour Services Terminaux de la Circulation Aérienne étant directement pris en charge par les exploitants.

Notre système de comptabilité analytique pour l'estimation des coûts des services à l'aéronautique date de 2018. Nous avons prévu de le mettre à jour en 2024 afin de tenir compte des évolutions les plus récentes et d'être ainsi en mesure de revalider l'adéquation entre les coûts et la redevance qui nous est versée.

4. Comptez-vous développer les ressources propres de votre opérateur ? Si oui, de quelle façon ?

Les ressources propres de Météo-France sont principalement liées aux services commerciaux vendus au secteur privé ou public et à la publicité figurant sur son site internet et son application mobile.

Il n'apparaît pas souhaitable de développer davantage la publicité qui peut nuire à l'attractivité de nos outils de communication pour les utilisateurs.

En ce qui concerne les services commerciaux pour le secteur professionnel, l'établissement s'est doté en 2022 d'une stratégie commerciale, fixant pour 5 ans le cadre des actions commerciales de l'établissement pour proposer aux acteurs publics et privés des services innovants et adaptés à leurs nouveaux enjeux, et ainsi contribuer à accompagner la société pour faire face aux défis météorologiques et climatiques de demain, notamment en s'intéressant de plus près aux impacts.

Cette stratégie commerciale vise à concentrer les ressources de Météo-France là où les bénéfices seront maximisés pour la société et l'établissement. Pour cela, des secteurs prioritaires ont été identifiés (secteur public, et entreprises contribuant aux activités essentielles à la nation (énergie, transports, ressource en eau)), auxquels s'ajoute l'ambition de développer de nouveaux services climatiques, tout en proposant davantage de services standardisés.

Compte-tenu des ressources humaines limitées de l'établissement et donc de l'impossibilité d'augmenter les équipes consacrées à la production des services commerciaux, il n'est pas possible d'augmenter fortement le niveau des activités commerciales et donc les ressources propres. La stratégie commerciale vise donc une augmentation du chiffre d'affaires de 2% par an en moyenne sur 5 ans, avec en parallèle une amélioration significative de la marge de ce secteur Professionnel.

5. Le 28 août dernier, a été publié un communiqué de presse intersyndical appelant à une mobilisation le 13 octobre 2023 pour lutter contre la baisse des effectifs et pour la revalorisation des salaires au sein de Météo-France. Que pensez-vous de ces revendications ? Plus largement, quelle est votre conception du dialogue social au sein de l'opérateur ?

Depuis 2019, je me suis investie personnellement pour assurer un dialogue social de qualité dans un contexte des transformations profondes de l'établissement telles qu'elles avaient été définies en 2018 dans le cadre du programme national « Action publique 2022 ». Dans le cadre de ces nombreux défis, le dialogue avec les organisations syndicales a ainsi toujours été ouvert et soutenu.

En particulier, nous avons adopté, en concertation étroite avec les organisations syndicales, en complément du contrat d'objectifs et de performance, un « projet social », feuille de route pluriannuelle de l'établissement dans le domaine des politiques de ressources humaines, notamment dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle.

J'ai notamment porté une attention particulière à la situation créée par les très nombreux départs en retraite (près de 200 en 2023) qui créent d'importants besoins de recrutements ainsi que de formation et de transmission des compétences.

En matière de rémunérations, au-delà de la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'augmentation du point d'indice (3,5% en 2022 et 1,5% en 2023), nous avons dégagé en 2023 une enveloppe de plus de 3M€ pour des mesures indemnitaires au bénéfice de l'ensemble des agents.

6. Évoquant le recours aux outils numériques, vous affirmiez, en 2019, « qu'il ne s'agi[ssait] évidemment pas de supprimer le rôle de l'humain » dans les activités de Météo-France. Identifiez-vous aujourd'hui des limites concernant l'usage de ces outils numériques ?

L'ambition de l'évolution qui est en cours est d'utiliser les opportunités offertes par le progrès technique pour libérer les prévisionnistes de tâches de production pouvant être automatisées afin qu'ils disposent de plus de temps à consacrer aux enjeux météorologiques les plus importants et à l'accompagnement de nos clients.

Cette nouvelle organisation place le rôle de l'humain là où il est le plus utile, à savoir dans le conseil et l'accompagnement de nos partenaires et clients, par le renforcement du conseil de proximité et l'expertise de haut niveau, en phase avec leurs besoins dans un climat qui change.

L'élaboration de la vigilance météorologique, dispositif essentiel au service de la sécurité des personnes et des biens reste ainsi entièrement confiée à nos prévisionnistes experts.

Ce sont ainsi près de 600 prévisionnistes qui sont en charge des productions de l'établissement et de l'accompagnement de nos utilisateurs et clients.

7. Alors que le plafond d'emplois est chaque année plus contraint, la limite imposée aux recrutements de personnels en contrat à durée déterminée hors plafond a pu conduire Météo-France à renoncer à certains contrats de spécialistes ou de chercheurs, quand bien même ces projets auraient pu être des vecteurs d'innovation et de rayonnement pour l'établissement. Comment comptez-vous surmonter cette difficulté ?

Les emplois hors plafond concernent les agents contractuels à durée déterminée recrutés dans le cadre de projets de recherche et/ou de développement financés par des organismes externes. Les dépenses correspondantes sont entièrement couvertes par des financements extérieurs qui proviennent principalement de l'Union européenne, d'organisations internationales, de collectivités territoriales, de l'État, de ses opérateurs ou d'acteurs privés.

Toutefois, la possibilité de recruter des CDD hors plafond pour un contrat est conditionnée par la circulaire du 11 juillet 2010 de la direction du budget au fait que chaque CDD soit explicitement prévu dans un contrat, ainsi que sa durée et son coût. Il s'avère quasiment impossible de remplir cette condition dans le cadre d'un contrat commercial concurrentiel. Par ailleurs, l'obligation qu'il y ait eu un appel d'offres, même lorsque le code des marchés publics ne l'impose pas, dans le cas où le contrat est signé avec une entité publique est un autre facteur limitant important.

A ce jour, l'application la plus stricte de l'instruction de la direction du budget ne permet pas à l'établissement de saturer ses possibilités de recrutements hors plafond.

8. Quelles sont vos intentions en matière de reconversion des employés ayant vu leurs postes supprimés au cours des dernières années ?

Les organisations mises en place dans le cadre du projet Action Publique 2022 ont entraîné la suppression ou l'évolution d'un certain nombre de postes. Tant dans le domaine administratif que technique, les agents ont pu se positionner en avance de phase sur les nouveaux postes créés pour leur donner de la visibilité et faciliter leur reconversion. Pour les personnels techniques, une Instance de Configuration Préfiguratrice (ICP) a ainsi été mise en place tout début 2020, permettant aux agents d'exprimer leurs vœux et d'être pré affectés sur des postes (sachant que les agents pouvaient ensuite revenir sur leur choix) deux ans avant la mise en place effective de la nouvelle organisation.

Par ailleurs, l'évolution des métiers s'est accompagnée d'un important plan de requalification. Ce plan prévoit la requalification de postes de techniciens (TSM) en ingénieurs (ITM) au sein de l'établissement et la promotion notamment par voie de liste d'aptitude de certains agents occupant ces postes requalifiés. Plus de 500 postes, comprenant des postes de prévision (aéro, marine, média, nivologues, cyclones), des postes d'ingénieurs commerciaux, certains postes de chercheurs ou d'enseignant-chercheurs, certains postes d'administrateurs systèmes ou de concepteurs développeurs, certains postes de chargés d'étude et développement, des postes de coordination en direction centrale (création), des postes de météorologistes conseil (création) et des postes de chefs de centre outre-mer (hors DIRNC), ont ainsi été requalifiés.

Pour offrir de nouvelles opportunités de carrière aux agents impactés par les réorganisations en région sans leur imposer une mobilité géographique, des possibilités de travail à distance ont été créées.

9. Comment appréciez-vous le système d'alerte des populations en cas de phénomènes extrêmes pour garantir la sécurité des personnes et des biens ? Comment comptez-vous améliorer le partenariat entre Météo-France, les collectivités territoriales et les services de l'État en la matière ? Identifiez-vous de possibles améliorations quant à la diffusion des informations via les dispositifs d'avertissement de Météo-France ?

Grâce à la mobilisation de l'ensemble de son personnel, Météo-France assure ses missions en matière de sécurité des personnes et des biens, en particulier celles liées au dispositif de la vigilance, avec une grande efficacité qui est reconnue par les ministères compétents et dans un souci d'amélioration continue.

A titre d'exemple, en 2022, 98,6% des événements les plus intenses ont bien fait l'objet d'un avertissement par une vigilance rouge ou orange.

Des évolutions majeures, fortement attendues, ont été introduites, en particulier l'extension à 2 jours du dispositif de la vigilance (au lieu de 24 heures précédemment) et un début d'information infra-départementale permettant de cibler un zonage géographique plus fin que le département pour les phénomènes « vagues/submersion » et « avalanches ». Une prévision de phénomènes météorologiques dangereux jusqu' à 7 jours a également été rendue disponible pour le grand public ainsi que la cartographie des communes concernées par un avertissement de Pluies Intenses (dit APIC), dispositif qui a été étendu à l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie.

La possibilité pour les utilisateurs de notre application mobile de recevoir des notifications en temps réel et directement sur leur portable lors d'un passage en vigilance orange ou rouge a également été mise en place.

En Outre-Mer, la vigilance « Vague / Submersion » a été étendue et est désormais pleinement opérationnelle pour l'ensemble de nos territoires ultra-marins des Antilles, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

Conformément aux annonces du Président de la République suite aux nombreux feux de forêt dévastateurs de l'été 2022, nous avons également mis en place un nouveau dispositif d'information du grand public appelé Météo des forêts, accessible à tous depuis début juin. Cette nouvelle production indique un niveau de danger de feux de forêts à l'échelle départementale et est accompagnée de messages de prévention pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible. En complément, l'appui opérationnel apporté par Météo-France aux acteurs de la lutte contre les incendies a été étendu géographiquement avec une assistance recouvrant les 35 départements du Sud-Ouest et du Sud-Est de la Métropole (contre 15 durant l'été 2022). 55 départements seront couverts en 2024.

En termes d'améliorations à venir, il s'agira en premier lieu pour Météo-France de continuer à progresser dans la prévision et l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux, en métropole comme en outre-mer. L'objectif sera en particulier de continuer à améliorer la précision des prévisions et pour la majorité des épisodes de vigilance, de les anticiper au moins 6h à l'avance au lieu de 3h aujourd'hui. En complément, il s'agira de mieux faire connaître les conseils de comportement à destination de nos concitoyens.

Pour y parvenir, de nouvelles versions des modèles de prévision de l'établissement doivent être régulièrement déployées. En particulier, une modélisation à la maille de 500 mètres, soit plus de deux fois plus précise que la version actuelle, sera expérimentée dès 2024 sur la région parisienne et le pourtour méditerranéen.

En matière de communication, l'utilisation du nouveau dispositif FRAalert du Ministère de l'intérieur offre des perspectives intéressantes qui font l'objet de travaux communs.

10. Quelle est votre stratégie pour faire face aux besoins de renouvellement des équipements de pointe au cours des prochaines années ?

Grace aux investissements des années passées, Météo-France se situe aujourd'hui à un bon niveau mondial en termes d'équipements.

En particulier, le renouvellement des deux supercalculateurs de l'établissement, avec une puissance de calcul multipliée par 5,5 a été mené à bien en 2021. Cela a permis de déployer une nouvelle chaîne de prévision numérique du temps dans le courant de l'été 2022, avec une maille de calcul plus fine et de réduire de 5% l'erreur de prévision sur l'Europe à 2-4 jours d'échéance, soit un gain d'anticipation de 5 heures par rapport à la chaîne précédente.

La qualité des prévisions météo est aussi très liée à celle des observations avec de multiples actions menées ces quatre dernières années, notamment l'installation ou le renouvellement de 6 radars, l'installation sur l'aéroport de Nice d'un Lidar Doppler, unique en Europe, pour détecter les cisaillements de vent potentiellement dangereux lors des phases de décollage et d'atterrissage, et l'automatisation de stations du Réseau

Climatologique d'Etat permettant à Météo-France de recevoir, au total, en temps réel les observations de précipitations et températures toutes les 6 minutes de plus de 2000 stations.

Pour les années à venir, il est nécessaire que Météo-France puisse continuer de disposer de moyens de calcul intensif suffisants équivalents à ceux dont disposent les autres grands services météo nationaux. Pour la génération suivante de calculateurs, l'examen des attentes des ministères et parties prenantes a conduit à estimer le besoin d'une puissance de calcul multipliée par 6. En 2022, ce projet a été validé par le SGPI compte-tenu des gains économiques, sociaux et environnementaux qu'il apportera (1,4Md€), pour un coût global estimé à 350M€. L'aboutissement de ce projet à l'horizon 2026 devra être une priorité des prochaines années.

En matière d'observation, outre le financement par la France de la nouvelle génération de satellites météo européens dont le lancement est en cours, l'enjeu principal sera la maintenance et le renouvellement du parc de systèmes d'observation plus que son extension.

Enfin, des actions de jouvence de notre système informatique seront nécessaires dans les années à venir. Le Schéma Directeur des Systèmes d'information en cours d'élaboration viendra préciser ces actions et les moyens budgétaires et humains nécessaires à leur mise en œuvre.

11. Concernant l'implantation géographique, vous affirmiez en 2019 que si votre nomination était validée, vous seriez particulièrement vigilante à ce que la réduction du nombre d'implantations territoriales de Météo-France ne mette pas en péril la qualité des services fournis par l'opérateur. Confirmez-vous cette position aujourd'hui ? Comment justifiez-vous les fermetures entreprises depuis 2019 ?

L'organisation territoriale de Météo-France, qui s'ajuste avec l'évolution des progrès techniques, vise à garantir la qualité de service et les missions essentielles de Météo-France, tout en restant à l'écoute des acteurs locaux.

La présence territoriale actuelle en métropole repose sur 7 centres interrégionaux de prévision « sécurité et conseil » (CMIR), 9 référents territoriaux, 11 centres dédiés à l'aéronautique, 27 centres de maintenance, 1 centre spécialisé « marine » (Brest), 6 sites de proximité « montagne » regroupés en 3 centres, 1 centre Corse et 1 centre de réception satellite (Lannion). En Outre-Mer, Météo-France dispose de 15 implantations.

Dans les Alpes et les Pyrénées, le réexamen de la situation, comme je m'y étais engagée lors de mon audition en 2019, a conduit à décider de maintenir 6 implantations de proximité (Bourg-St-Maurice, Chamonix, Grenoble, Briançon, Tarbes, Foix), en partenariat avec les communes et départements concernés. Nous avons également créé en 2020 un réseau des référents territoriaux répartis sur la métropole pour assurer le lien avec les acteurs des territoires dans les zones les plus éloignées des CMIR.

Il convient de noter que la fermeture administrative d'implantations ne s'est pas traduite par la mutation obligatoire des agents qui y travaillent compte-tenu de la possibilité de travail à distance. Ceux-ci sont administrativement rattachés à un autre service ou direction mais peuvent choisir de rester sur place. En particulier, dans le domaine de la prévision, les agents administrativement rattachés au centre météorologique interrégional (CMIR) ont pu choisir de rester sur place en travail à distance.

12. Vous affirmiez, lors de votre audition par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire en 2022, avoir très peu de dispositifs d'observation en mer, ce qui avait conduit le Gouvernement à déployer 5 bouées météorologiques au large de la Corse pour alimenter vos modèles. La première bouée aurait été installée mi-2023. Qu'en est-il et quelles sont vos intentions concernant de tels équipements ?

Suite à l'épisode d'orages dévastateurs survenu en Corse en août 2022, l'établissement est mobilisé pour installer 5 nouvelles bouées en Méditerranée afin de pouvoir détecter plus tôt, en mer, de tels orages. Une première bouée a ainsi été déployée au large d'Ajaccio en juin dernier. Le marché pour l'acquisition des 4 bouées supplémentaires a été passé et elles seront mises à l'eau progressivement en 2024.

13. Quel bilan faites-vous de la convention entre Météo-France et le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), signée le 13 juin 2023, pour développer le réseau guides-observateurs et améliorer la prévision du risque d'avalanche ? Êtes-vous satisfaite de ce réseau et de sa capacité à prévoir les phénomènes météorologiques violents caractéristiques des zones montagneuses ?

Météo-France fournit une prévision de l'enneigement en montagne et du risque d'avalanche à l'échelle des massifs alpins, pyrénéens et corse. La prévision du risque d'avalanche s'appuie sur tous les outils de Météo-France et l'expertise de ses prévisionnistes nivologues. Les mesures et les observations collectées sur le terrain par les partenaires professionnels du réseau des observateurs nivo-météorologiques (personnels des stations de ski principalement) y ont également une part très importante.

Présents toute l'année en haute montagne, y compris en dehors des domaines skiables des stations de ski, les « guides observateurs » forment un réseau en capacité de réaliser des mesures et des observations dans des secteurs de haute montagne ou peu couverts par l'implantation de stations de ski, en début et fin de saison d'enneigement hors de la période d'ouverture des stations de ski et lorsque l'enneigement est encore important, complétant ainsi les observations nivologiques du réseau nivo-météorologique, faites par les services des pistes des stations de ski.

Depuis 2020, de premiers guides de haute montagne du SNGM, sélectionnés et formés spécifiquement ont pu coopérer avec les prévisionnistes de Météo-France en transmettant des données de terrain utiles à l'édition et à l'amélioration des bulletins d'estimation des risques d'avalanche dans les massifs de la Savoie et de la Haute-Savoie, avec l'aide financière de ces deux départements.

La convention entre Météo-France et le SNGM permet de développer un réseau de « guides-observateurs » sur l'ensemble des massifs alpin, pyrénéen et corse. Le SNGM a toutefois besoin pour cela de financements complémentaires des collectivités, qui restent à consolider.

14. Quels efforts avez-vous conduits en interne, et comptez-vous conduire à l'avenir, pour réduire l'empreinte carbone de l'opérateur (rénovation énergétique des bâtiments, commande publique durable, économie de l'énergie) ?

Météo-France s'est doté d'un plan pluriannuel écoresponsable multisectoriel sur la période 2021-2025 et a déjà réduit de plus de 20 % ses émissions de GES (hors calcul intensif) entre 2019 et 2022.

Concernant l'enjeu de rénovation énergétique, 2M€ de crédits de l'établissement y sont réservés auxquels s'ajoutent les éventuelles subventions des différents programmes de soutien à la rénovation des bâtiments publics. Plusieurs actions ont été conduites dans ce cadre, notamment à Toulouse et à Aix. Des investissements importants ont été faits à Toulouse pour permettre la réutilisation, pour le chauffage des bâtiments, de la chaleur perdue du calculateur. Pour aller plus loin, tous les bâtiments situés sur des sites pérennes de Météo-France en métropole ont fait l'objet d'audits énergétiques courant 2021 et 2022. Les résultats de ces diagnostics permettent de définir actuellement une planification pluriannuelle des travaux de rénovation énergétique.

De nombreuses actions sont également en place pour maîtriser l'impact des déplacements domicile-travail et professionnels, notamment au travers de l'élaboration de plans de mobilité durable au rythme d'au moins trois par an, de l'incitation à emprunter le train au lieu de l'avion pour les déplacements professionnels (au-delà de l'obligation pour les trajets de moins de 3h), du soutien à l'utilisation du vélo (places de stationnement, formations, entretien...) et du renouvellement du parc automobile de l'établissement par une réduction de la flotte et l'acquisition de véhicules faibles émissions. Il peut, par exemple, être noté que la part modale du vélo est de 36% à l'échelle de notre site de Toulouse. Il est prévu de poursuivre les efforts pour garantir une division par deux de l'impact carbone des déplacements professionnels d'ici à 2025 par rapport à 2019.

Une attention particulière est portée à l'impact environnemental du numérique avec notamment un groupe de travail dédié qui a élaboré et diffusé un guide de l'agent pour un usage responsable du numérique, rassemblant les bonnes pratiques à adopter au quotidien par l'ensemble des agents de Météo-France.

Environ la moitié des marchés de plus de 25 000 €HT conclus en 2022 intègrent déjà une clause environnementale. Il est par ailleurs prévu de renforcer les actions relatives aux achats responsables notamment par une évaluation plus précise de l'empreinte carbone associée et une plus grande implication des services prescripteurs.